

**Les représentants des personnels enseignants, d'éducation et de documentation**  
**46 rue du Fort**  
**92140 CLAMART**

**Mme Dominique FIS**  
**Directrice Académique des Services départementaux de l'Éducation Nationale – 92,**

**Clamart le 26 novembre 2020,**

**Objet : Demande d'un poste d'infirmièr.e**

*Copie à Mme Charline AVENEL, Rectrice de l'Académie de Versailles*  
*M. Christophe Bonté, proviseur du lycée Jacques Monod*  
*A la section syndicale SNES 92*

Depuis la réouverture en juin 2020, le lycée Jacques Monod de Clamart qui compte plus de 1300 élèves et plus de 120 adultes fonctionne sans infirmière scolaire. La permanence hebdomadaire du médecin scolaire ne permet pas de gérer les questions sanitaires, médicales et sociales auxquels les personnels et usagers du lycée sont confrontés. L'absence d'infirmièr.e scolaire a des conséquences immédiates sur le fonctionnement de notre établissement à plusieurs niveaux :

- La mise en place des PAI a dû être assurée par les professeurs principaux et la direction de l'établissement avec le médecin scolaire.
- Les élèves malades et la gestion des médicaments des élèves sous PAI ne peuvent plus être pris en charge comme ils devraient l'être par un.e infirmièr.e. C'est le personnel de la vie scolaire qui supplée cette absence au détriment de leurs autres fonctions et sans avoir les compétences requises.
- Le protocole sanitaire a dû être mis en place par la direction et la gestionnaire de l'établissement sans l'appui de l'infirmièr.e.
- En pleine période d'épidémie de Covid, nous avons eu plusieurs cas d'élèves et de professeurs positifs. Le suivi de ces cas positifs, ainsi que le traçage des cas contact, incombent à nouveau à la vie scolaire et à la direction. Il en va de même concernant la diffusion de l'information relative au bilan sanitaire au sein de l'établissement. Les enseignants ne sont pas toujours informés des cas positifs au sein de leur classe.

L'absence d'infirmière entraîne donc une surcharge importante de travail pour toutes les catégories de personnels (intendance, vie scolaire, administration, direction et professeurs) dans un contexte où nous devons être exemplaires et rigoureux sur la gestion de la crise sanitaire.

Au-delà de cette conjoncture particulière, l'établissement n'est plus en mesure d'assurer un suivi satisfaisant de ses élèves. L'environnement économique et social de nos élèves plutôt favorisés les protège en partie de la précarité matérielle mais pas des autres maux de l'adolescence. Une part significative de nos élèves vit des situations personnelles difficiles. Dépressions,

addictions, harcèlement...sont autant de problématiques dont nos élèves peuvent être victimes et pour lesquelles, les personnels du lycée Jacques Monod n'ont pas les moyens d'agir.

Nous sommes donc très inquiets de cette situation car, au vu du nombre important d'élèves et de la diversité des situations à prendre à charge, nous ne sommes pas à l'abri d'un dysfonctionnement ou d'une erreur.

Afin d'assurer un service public de qualité dans un contexte de crise sanitaire, nous, élus, représentants des personnels enseignants et d'éducation, demandons le remplacement immédiat de notre infirmière scolaire.

Le présent courrier a fait l'objet d'une motion présentée et votée lors du CA du 10 novembre 2020. Celle-ci a été adoptée : 20 votes pour, 4 abstention et 0 contre.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Académique des Services départementaux de l'Éducation Nationale des Hauts-de-Seine, l'expression de nos respectueuses salutations.

**Les représentants des personnels enseignants, d'éducation et de documentation avec le soutien des représentants des parents d'élèves et des représentants des élèves du lycée Jacques Monod de Clamart**